

Grech immobilier

ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION - SYNDIC

Barème honoraires Transactions sur ventes

(En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015)

Grille d'honoraires maximaux par tranche:

En dessous de 50.000 € :	15% TTC maximum du prix de vente TTC.
De 50.001€ à 100.000 € :	8% TTC maximum du prix de vente TTC.
De 100.001€ à 150.000 € :	
De 150.001€ à 300.000 € :	6% TTC maximum du prix de vente TTC.
De 300.001€ à 1.000.000 € :	5% TTC maximum du prix de vente TTC.
Au-dessus de 1.000.000 € :	

*Taux de TVA en vigueur 20%

